



Réflexion

Que cette réunion soit guidée par la sagesse, l'honneur et le respect et que les décisions qui y sont prises soient empreintes du plus grand souci envers le bien commun et les besoins et aspirations de l'ensemble de la communauté.

Reflexion

May wisdom, honour and respect guide this meeting and may the decisions be taken for the greater good of all the citizens and the needs and aspirations of the entire community.

Étoile communautaire Community Star



Guylaine Bégin
Photographe amateur
reconnue par Poste Canada



Étoile communautaire Community Star

MAI
2024



Joseph Ralph Nabong
Champion canadien de kickboxing

**RÉUNION ORDINAIRE PUBLIQUE
du Conseil municipal**

Mardi 21 mai 2024, à 19 h
En la salle Saint-Jean de l'hôtel de ville

- Réflexion
- Reconnaissance

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance par le président
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Divulcation d'intérêt
4. Adoption du procès-verbal suivant :
 - 23 avril 2024 – réunion ordinaire publique
5. **ARRÊTÉS MUNICIPAUX**
 - a) Examen des oppositions reçues jusqu'à ce jour et changements recommandés pour les arrêtés des points c) et d)
 - b) Réception des commentaires et objections du public pour les arrêtés des points c) et d)
 - c) 32R2019-09 – Plan d'aménagement municipal – révision
 - i. 2^e lecture par titres
 - d) 33R2024 – Arrêté de zonage – révision complète
 - i. 2^e lecture par titres
 - e) 21R2024 – Arrêté de construction – révision complète
 - i. 2^e lecture par titres
 - f) 27R2024 – Arrêté de lotissement – révision complète
 - i. 2^e lecture par titres
 - g) 41R2024 – Arrêté sur le comité consultatif en matière de planification – révision complète
 - i. 2^e lecture par titres
6. **AUTRES DOSSIERS MUNICIPAUX**
TRAVAUX PUBLICS
 - a) Appel d'offres – remplacement complet d'une section de la structure de bois de la promenade Emmerson
 - b) Appel d'offres – réfection des infrastructures routières de la 47^e Avenue
 - c) Appel d'offres – un nouveau VUS marqué

**REGULAR OPEN MEETING
of City Council**

Tuesday, May 21, 2024, at 7 p.m.
in the Saint-Jean Room of City Hall

- Reflection
- Recognition

AGENDA

1. Meeting called to order by the president
2. Adoption of the agenda
3. Disclosure of interest
4. Adoption of following minutes:
 - April 23, 2024 – regular open meeting
5. **MUNICIPAL PLAN AND ZONING**
 - a) Review of objections received to date and recommended changes to by-laws at items c), d)
 - b) Reception of comments and objections from the public for by-laws at items c) and d)
 - c) 32R2019-09 – Municipal development plan – revision
 - i. 2nd reading by titles
 - d) 33R2024 – Zoning by-law – complete revision
 - i. 2nd reading by titles
 - e) 21R2024 – Construction by-law – complete revision
 - i. 2nd reading by titles
 - f) 27R2024 – Subdivision by-law – complete revision
 - i. 2nd reading by titles
 - g) 41R2024 – Planning advisory committee by-law – complete revision
 - i. 2nd reading by titles
6. **OTHER MUNICIPAL ISSUES**
PUBLIC WORKS
 - a) Tender call – complete replacement of a section of the wooden structure on Emmerson Drive
 - b) Tender call – road infrastructure rehabilitation - 47th Avenue
 - c) Tender call – one new marked SUV

ÉNERGIE

- d) Projet : estacade de sécurité – Deuxième-Sault – phase 1
- e) Projet : sous-stations et transformateurs de puissance – ingénierie
- f) Appel d’offres – génératrice

DÉVELOPPEMENT

- g) Lieux inesthétiques et dangereux

RESSOURCES HUMAINES

- h) Énergie – structure organisationnelle

7. **INFORMATION GÉNÉRALE**

- a) Nomination de personnel depuis la dernière réunion publique
- b) Prochaine réunion ordinaire publique : mardi 18 juin 2024, à 19 h
- c) Résumé des dépenses encourues par les membres du conseil – avril 2023
- d) 26 au 30 mai – l’hôtel de ville sera illuminé en bleu pour la marche pour l’Alzheimer et le mois de sensibilisation à la maladie de Huntington
- e) 26 mai au 1^{er} juin – semaine de sensibilisation à la situation des personnes handicapées
- f) Pluie du 29 juin 2023 – suivi

8. Période de questions

9. Levée de l’assemblée ou ajournement

ENERGY

- d) Project: safety boom – *Deuxième-Sault* – phase 1
- e) Project: substations and power transformers – engineering
- f) Tender call – generator

DEVELOPMENT

- g) Dangerous and unsightly premises

HUMAN RESOURCES

- h) Energy – organizational structure

7. **GENERAL INFORMATION**

- a) Staff appointments since the last regular open meeting
- b) Next regular open meeting: Tuesday, June 18, 2024, at 7 p.m.
- c) Summary of expenses incurred by council members – April 2023
- d) May 26 to 30 – city hall will be lit up in blue for the Walk for Alzheimer’s and the Huntington Disease Awareness Month
- e) May 26 to June 1 – Disability Awareness Week
- f) Rainfall of June 29 – follow-up

8. Question period

9. Adjournment



**RÉUNION ORDINAIRE PUBLIQUE
du Conseil municipal**

Mardi 23 avril 2024, à 19 h
En la salle Saint-Jean de l'hôtel de ville

**REGULAR OPEN MEETING
of City Council**

Tuesday, April 23, 2024, at 7 p.m.
In room Saint-Jean at city hall

PROCÈS-VERBAL

Présents : Eric Marquis, maire
Marc Michaud, directeur général
Marco Daigle, directeur général adjoint
Richard Daigle, directeur opérations
Chantal Dubé, greffière adjointe

Conseillers :

Quartier 1	Aldéo Nadeau	Sylvie St-Onge-Morneau
Quartier 2	Eric Desjardins	Denise Landry-Nadeau
Quartier 3	Eric Morneau	Diane Bélanger-Nadeau
Quartier 4	Eric McGuire	Karen Power
Quartier 5	Lisa Parent	Daniel St-Germain

Conseillère Lisa Parent procède avec la réflexion.

Monsieur le maire Eric Maquis procède avec les reconnaissances suivantes :

- Madame Valery Savoie, propriétaire et éducatrice de la Garderie Comme à la maison qui a remporté un Prix Étincelle attribué par le ministère de l'Éducation et Développement de la petite enfance pour le volet préscolaire.

La réunion débute à 19 h 03 sous la présidence du maire Eric Marquis.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par conseiller Eric McGuire, appuyée de conseiller Aldéo Nadeau, que l'ordre du jour soit adopté tel qu'il a été proposé. Adoptée

DIVULGATION D'INTÉRÊT : Aucune

MINUTES

Present: Eric Marquis, Mayor
Marc Michaud, CAO
Marco Daigle, Assistant CAO
Richard Daigle, Director of Operations
Chantal Dubé, Assistant City Clerk

Councillors:

Ward 1	Aldéo Nadeau	Sylvie St-Onge-Morneau
Ward 2	Eric Desjardins	Denise Landry-Nadeau
Ward 3	Eric Morneau	Diane Bélanger Nadeau
Ward 4	Eric McGuire	Karen Power
Ward 5	Lisa Parent	Daniel St-Germain

Councillor Lisa Parent proceeds with the reflection.

Mayor Eric Marquis, proceeds with the following recognition:

- Mrs. Valery Savoie, owner, and educator of the daycare *Comme à la maison*, who was recently awarded the Étincelle prize by the Department of Education and Early Childhood Development for the preschool component.

Mayor Eric Marquis calls the meeting to order at 7:03 p.m.

ADOPTION OF THE AGENDA

It was moved by Councillor Eric McGuire, seconded by Councillor Aldéo Nadeau, that the agenda be adopted. Carried

DISCLOSURE OF INTEREST: None

Mise à jour des outils de planification du territoire

Le 21 mai 2024

Réception des commentaires



Processus de consultation et d'adoption

	oct-23	nov-23	déc-23	janv-24	févr-24	mars-24	avr-24	mai-24	juin-24	juil-24
Évaluations préliminaires										
Rédaction										
Consultations publiques préliminaires										
Processus d'adoption								●		
Consultations publiques										
Recommandation du comité consultatif										
Corrections et mises à jour										
Application										





Modifications proposées pour des projets résidentiels

Habitation MSA – rue Lionel-H-Lajoie (NID : 35140565)

Patrick Cyr et Guy Long (Action Plus) - rue des Mélèzes
(NID : 35373240)

Timmy Therrien – rue Saint-François (NID : 35149376 et
35220714)

Mathieu Maurice - 80 rue Rivière-à-la-Truite, Saint-
Jacques (NID : 35335694)

Luc Dionne - Rue Clavette, Saint-Jacques (NID :
35185750)

Edmundston – rue Principale, Saint-Basile (NID :
35289915 et autres)

Edmundston – Gagné et Zaichik (NID: 35169978)

Habitation MSA

Rue Lionel-H. Lajoie	NID: 35140565, 35140854, 35140847, 35140839, 35140821, 35140813, 35140805, 35140797, 35140789, 35140771, 35172451
Propriétaire	Groupe 500 Ltée
Requérants	Scott Philippe et Manon Whittom
Plan municipal (32R2019)	Réserve foncière
Zonage (33R2021)	RF - Réserve foncière
Usage actuel	vacant
Usage proposé	Développement intégré de 46 habitations unifamiliales
Désignations demandées	R5 – Résidentiel intégré





Commentaires reçus

49 lettres envoyées (32 propriétaires opposés)

- **Incompatibilité avec le milieu**
 - Pas compatible avec le milieu existant, caractère résidentiel calme et sûr (harmonie et sécurité seront brisées)
 - Développement de « roulottes, de maisons mobiles » qui seraient propice à l'intimidation et source de conflits à la paix sociale
 - Projet trop dense comparé avec le secteur environnant (densification malsaine et incompatible)
 - Prétend que les bâtiments sont trop petits
- **Enjeux environnementaux**
 - Inquiétudes sur la gestion des eaux de surface,, de la neige, des poubelles, inconvénients liés à la construction (phases sur plusieurs années)
 - Présence d'oiseaux et lieu de nidification
 - Arbres morts à enlever et fils électriques à surveiller
- **Crainte d'éventuelle perte de valeurs foncières**
- **Sécurité**
 - des capacités des systèmes municipaux
 - Augmentation de la circulation
 - Présence de problème dans le voisinage
- **Amélioration par rapport à l'existant**
- **Demandes**
 - Protection contre le développement (demande d'en interdire le développement)
 - Éloigner les bassins et fossés des lignes de propriétés
 - Reconnaître l'empiétement de certains propriétaires

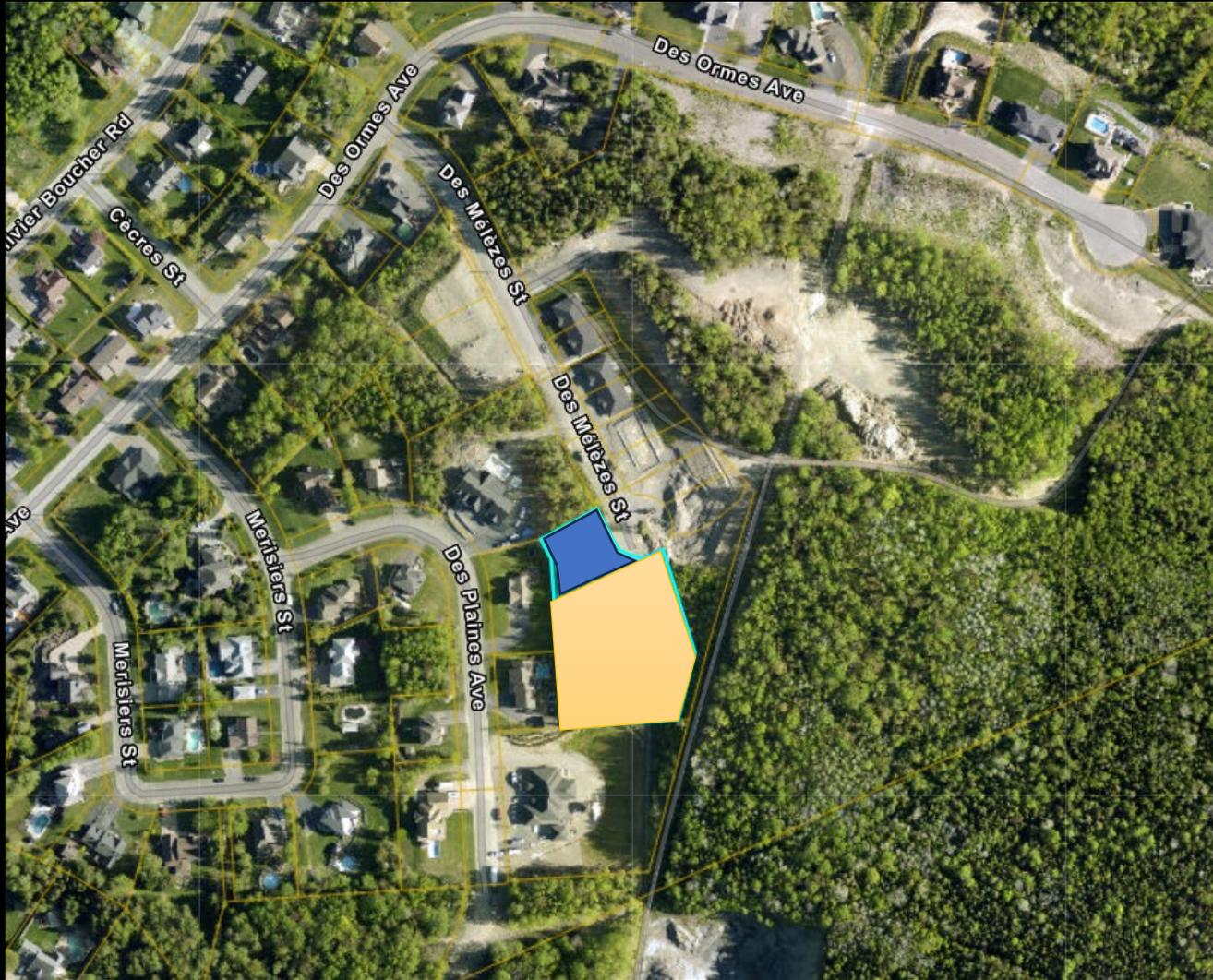


Recommandation du comité consultatif

Attendu que :

- Le projet ne s'intègre pas bien au voisinage;

Le comité consultatif en matière d'urbanisme recommande au conseil municipal de ne pas approuver la modification à l'arrêté de zonage.



Action Plus / Patrick Cyr et Cassandra Long

Rue des Mélièzes	NID: 35373240
Propriétaire	Action Plus inc.
Requérant	Guy Long, Patrick Cyr et Cassandra Long
Plan municipal (32R2019)	Milieus de vie
Zonage (33R2021)	R2 – Urbaine R1 – Unifamiliale
Usage actuel	vacant
Usages proposés	Habitation jumelée Habitations en rangée (8 à 12 unités)
Désignations demandées	R2 – Urbaine R3 - Densification





Commentaires reçus

25 lettres envoyées (10 propriétaires opposés)

- **Enjeux environnementaux**
 - Inquiétudes sur le déboisement, l'aménagement proposé du terrain et des travaux du passé.
- **Sécurité**
 - Augmentation de la circulation et état actuel de la situation avec le développement de la rue des Ormes et du reste du secteur.
 - Perte d'intimité (la rue des Mélèzes étant plus haute que l'autre)
- **Incompatibilité avec le milieu**
 - Le projet ne cadre pas avec les critères initiaux du plan de développement du secteur.
 - Densité non compatible avec le reste du secteur
 - Harmonie du voisinage menacée
- **Demande**
 - Permettre l'habitation jumelée
 - Prolonger l'espace vert municipal





Recommandation du comité consultatif

Attendu que :

- l'habitation de 8 à 12 unités n'est pas compatible avec le voisinage,

Le comité consultatif en matière d'urbanisme recommande au conseil municipal de ne pas accepter la modification à l'arrêté de zonage et de la désigner la parcelle comme étant R1A - Faible densité.

Timmy Therrien

1131 rue Saint-François	NID: 35149376 et 35220714
Propriétaire	Therrien Fabrication Inc.
Requérant	Timmy Therrien
Plan municipal (32R2019)	Complexes industriels
Zonage (33R2021)	I1 - Vitrine industrielle mixte
Usage actuel	Vacant (anciens bureaux)
Usage proposé	Habitation jumelée (2 unites)
Désignations demandées	R1- Faible densité



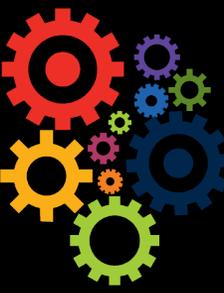
Commentaires reçus

19 lettres envoyées

1 commentaire reçu

- Positif envers la demande





Recommandation du comité consultatif

Le comité consultatif en matière d'urbanisme recommande au conseil municipal d'accepter la modification.

Mathieu Maurice

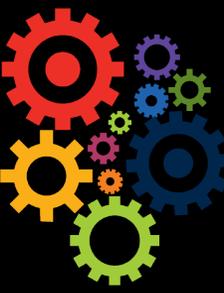
80 rue Rivière-à-la-Truite	NID: 35335694
Propriétaire	Mathieu Maurice
Requérant	Mathieu Maurice
Plan municipal (32R2019)	Milieu de vie
Zonage (33R2021)	R1 - Unifamiliale
Usage actuel	3 unités résidentielles et salon d'esthétique
Usage proposé	4 unites résidentielles
Désignations demandées	R2 - Urbain



Commentaires reçus

- 14 lettres envoyées
- 1 commentaire reçu
- Pour le projet





Recommandation du comité consultatif

Le comité consultatif en matière d'urbanisme recommande au conseil municipal d'accepter la modification.



Commentaires reçus

36 lettres envoyées (15 propriétaires opposés)

- Absence de projet concret soulève des inquiétudes sur le type de projets et comment il s'intégrera dans le voisinage.
- Incompatibilité avec le milieu
 - Paix et harmonie du voisinage
 - Craintes sur le plus faible attachement des locataires à leur milieu de vie.
 - Multifamilial comme source de conflit avec les résidences unifamiliales
 - Entreposage extérieur sur la propriété (ski-doo, remorques et autres).
- Enjeux environnementaux
 - Crainte sur les capacités du réseau à gérer les nouvelles quantités (événements de juin 2023)
- Crainte d'éventuelle perte de valeurs foncières
- Sécurité
 - Circulation importante sur la rue Laforge (collectrice).
- Demandes
 - Suggère que la municipalité acquière le terrain et fasse un espace vert pour le voisinage



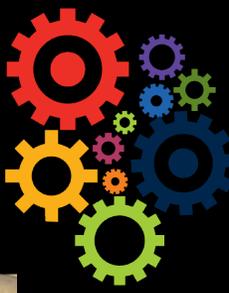


Recommandation du comité consultatif

Attendu que :

- aucun plan d'aménagement ou de construction n'a été soumis, rendant impossible d'évaluer la demande.

Le comité consultatif en matière d'urbanisme recommande au conseil municipal de ne pas accepter la modification.



Commentaires reçus

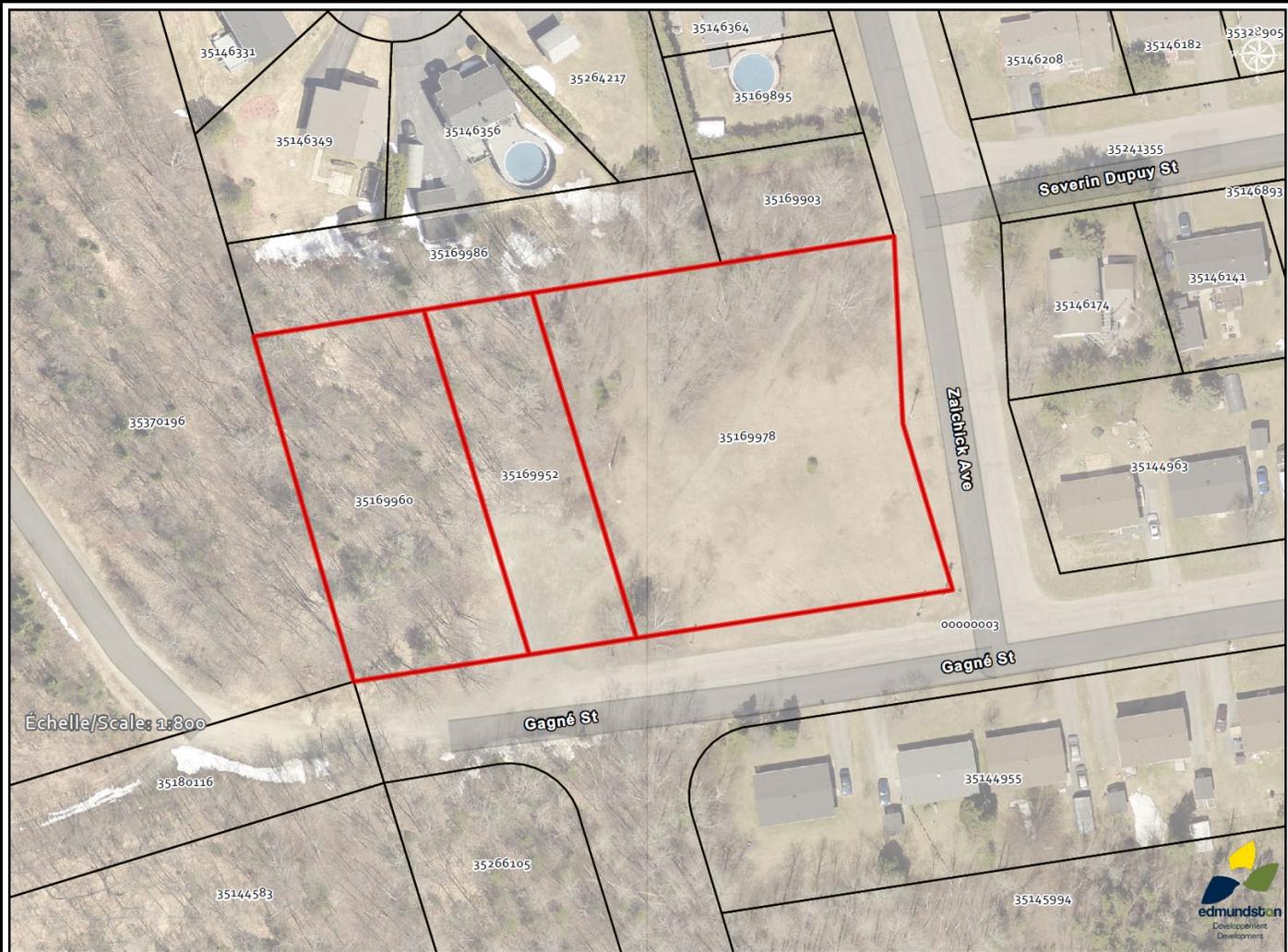
28 lettres envoyées

2 commentaires reçus demandant qu'il n'y ait pas de passage sur le chemin d'accès d'une résidence voisine



Recommandation du comité consultatif

Le comité consultatif en matière d'urbanisme recommande au conseil municipal d'accepter la modification.



Location: rue Gagné / Avenue Zaichick

Rue Gagné et avenue Zaichik	NID: 35169978, 35169952, 35169960
Propriétaire	Ville d'Edmundston
Plan municipal (32R2019)	Milieu de vie
Zonage (33R2021)	R2- Urbain
Usage actuel	Vacant
Usage proposé	Appel à projets
Désignations demandées	R3 - Densification





Commentaires reçus

25 lettres envoyées (15 propriétaires opposés)

- **Incompatibilité avec le milieu**
 - le type de clientèle
 - le secteur déjà saturé de logements à prix modiques
 - Va perturber la tranquillité
 - Achat dans l'optique que le terrain demeurerait vacant
 - Inconsistant avec les densités avoisinantes (R2)
- **Enjeux environnementaux**
 - Pollution sonore pouvant perturber l'enseignement
- **Crainte d'éventuelle perte de valeurs foncières**
- **Sécurité**
 - La densification entraînerait la criminalité
 - Sentiment d'insécurité puisque de nouveaux voisins pourraient les voir
 - Proximité de l'école soulève des inquiétudes sur la sécurité des élèves et sur la circulation
- **Demandes**
 - La municipalité ne devrait pas construire du logement et faire compétition au privé.
 - Orienter les constructions afin d'éviter de nuire aux gens présents (alignement des accès)
 - Transformer en parc
 - Ne pas répéter les erreurs du passé et uniquement mettre des populations vulnérables.



Recommandation du comité consultatif

Le comité consultatif en matière d'urbanisme recommande au conseil municipal de ne pas modifier l'arrêté, de conserver la désignation actuelle et que soit permis d'entamer un appel à projets sur le terrain.

Modifications proposées aux nouveaux secteurs

Anciens DSL

Rivière-Verte



Aperçu des changements

- Intégration du territoire de Rivière-Verte dans les zones existantes
- Création d'une zone spécifique pour les anciens DSL (RUB)
 - Rendre l'existant conforme
 - Lots existants considérés conformes; peuvent se développer en respect des exigences environnementales
 - Ajout de l'usage « Entrepôt » comme usage secondaire pour la question des bâtiments accessoires de grandes superficies
 - Stationnement véhicule lourd permis
 - Éviter les rezonages
 - Mêmes usages que le RUA
 - Reconnaître les usages « CONS – Conservation » et « I4 – Extraction des ressources »
 - Ajout des usages de « service de réparation de véhicules » et « service d'entretien des véhicules »
 - Usages conditionnels peuvent s'agrandir sans conditions et sont considérés conformes
 - Encadrer les nouvelles implantations
 - Éviter les usages conditionnels dans des bâtiments accessoires
 - Implantations non-conformes existantes
 - Carrières, parc de récupération, champs de tir



Recommandation du comité consultatif

Le comité consultatif en matière d'urbanisme recommande au conseil municipal d'accepter les modifications.



Plan municipal (32R2024.09)

- Mise à jour en fonction des enjeux actuels (logement, nouveaux arrivants, densification)
 - Reconnaître nos nouveaux territoire et communautés
 - Améliorer la participation citoyenne
 - Faciliter l'implantation de nouvelles typologies résidentielles
 - Augmenter le rôle actif de la municipalité en immobilier
 - Réviser les désignations et les dispositions pour faciliter la densification des secteurs en respect de leur composition historique
 - Développer un guide d'intégration des constructions au relief naturel
 - Appuyer les besoins d'accueil et d'intégration des nouveaux arrivants

Recommandation du comité consultatif

Le comité consultatif en urbanisme recommande au conseil municipal d'accepter la modification proposée au plan d'aménagement municipal.



Modifications générales aux arrêtés

Plan municipal (Annexe D) (arrêté 32R2019.09)

Arrêté de zonage (arrêté 33R2024)

Arrêté de lotissement (arrêté 27R2024)

Arrêté de construction (arrêté 21R2024)

Arrêté sur le comité consultatif en matière d'urbanisme (arrêté 41R2024), et

Politique de fonctionnement du CCU (Politique administrative 28R)



Arrêté de zonage (arrêté 33R2024)

- Révision des tarifs au sujet des lettres de conformité et des demandes de modifications de zonage
- Nouvelles précisions sur les véhicules lourds et leur stationnement en secteur résidentiel
- Utilisation des conteneurs intermodaux en secteur commercial et industriel
- Exigences concernant l'étalement extérieur (secteurs commerciaux)
- Simplification des exigences de densité de logements



Arrêté de zonage (arrêté 33R2024)

- Intégration du territoire desservi de Rivière-Verte
- Densification de toutes les zones pour les usages « Habitation »
 - R1A - Habitations jumelées et superposées permises de plein droit
 - R2 – exigences du nombre de logements selon la superficie des terrains (densité)
- Nouvelles désignations
 - R5 – Résidentielle intégrée
 - RUA – Rurale
 - RUB – Nouvelle ruralité
- Ajustement dans les usages commerciaux permis pour favoriser les pôles d'activités
- Précisions sur les unités d'habitations accessoires
- Encadrement des maisons de chambres



Commentaires reçus

- Edmundston Centre-ville :
 - présence commerciale à conserver sur l'ensemble des rues du centre-ville
 - Éviter d'obliger la construction de logements
 - Protéger les édifices à bureaux des transformations en logements



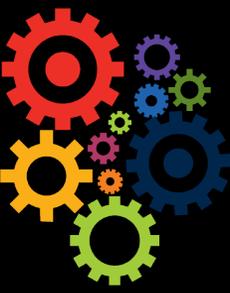
Recommandation du comité consultatif

Le comité consultatif en matière d'urbanisme recommande au conseil municipal d'accepter les modifications proposées à l'arrêté de zonage.



Arrêté de lotissement (27R2024)

- Précisions additionnelles sur les ententes de drainage et sur les plans de dénivèlement et de drainage



Recommandation du comité consultatif

Le comité consultatif en matière d'urbanisme recommande au conseil municipal d'accepter les modifications proposées à l'arrêté de lotissement.



Arrêté de construction (21R2024)

- Maintien des frais actuels pour l'obtention d'un permis de construction
- Frais du permis de démolition à 100 \$
- Nouveau dépôt remboursable pour l'implantation de nouveaux usages



Recommandation du comité consultatif

Le comité consultatif en matière d'urbanisme recommande au conseil municipal d'accepter les modifications proposées à l'arrêté de construction.



Arrêté sur le comité consultatif (arrêté 41R2024, incluant la politique 28)

- Nouvelle appellation (changements apportés à la Loi sur l'urbanisme)
- Révision de la politique pour ajuster avec la Loi sur l'urbanisme (28R2024)
- Comité formé de 8 membres (au lieu de 7)



Recommandation du comité consultatif

Le comité consultatif en matière d'urbanisme recommande au conseil municipal d'accepter les modifications proposées à l'arrêté et à la politique administrative sur le comité consultatif.

Examen des oppositions à l'encontre des projets d'arrêtés

Modifications proposées pour des projets

- Habitation MSA – rue Lionel-H-Lajoie (NID : 35140565)
- Patrick Cyr et Guy Long (Habitat Plus) - rue des Mélèzes (NID : 35373240)
- Timmy Therrien – rue Saint-François (NID : 35149376 et 35220714)
- Mathieu Maurice - 80 rue Rivière-à-la-Truite, Saint-Jacques (NID : 35335694)
- Luc Dionne - Rue Clavette, Saint-Jacques (NID : 35185750)
- Edmundston – rue Principale, Saint-Basile (NID : 35289915 et autres)
- Edmundston – Gagné et Zaichik (NID: 35169978)

Modifications proposées aux nouveaux secteurs

- Anciens DSL de Saint-Joseph et Saint-Jacques
- Rivière-Verte

Modifications générales aux arrêtés

- Plan municipal (Annexe D) (arrêté 32R2019.09)
- Arrêté de zonage (arrêté 33R2024)



ARRÊTÉ MUNICIPAL NO 32R2019-09

**ARRÊTÉ MODIFIANT
LE PLAN D'AMÉNAGEMENT MUNICIPAL
D'EDMUNDSTON**

En vertu du paragraphe 117(1) de la *Loi sur l'urbanisme (2017, ch. 19)*, le Conseil municipal d'Edmundston adopte ce qui suit :

1 GÉNÉRALITÉS

- (1) L'arrêté municipal 32R2019, Plan d'aménagement municipal d'Edmundston, est modifié de la façon suivante :
- a) L'annexe A intitulée « Plan des affectations » est modifiée par l'annexe A-09 ci-jointe, en date de juin 2024.
 - b) L'annexe B intitulée « Arrêtés modifiant le plan d'aménagement municipal 2019-2029 » est remplacée par l'annexe B-09 ci-joint.
 - c) L'annexe C intitulée « Budget quinquennal et investissements », est remplacée par l'annexe C-09 ci-jointe.
 - d) Ajouter l'annexe D ci-jointe intitulée « Révision quinquennale du Plan d'aménagement municipal (juin 2024) ».

2 OUTILS ET DOCUMENTS CONNEXES

- (1) Cet arrêté doit être lu et appliqué conjointement avec, mais sans s'y limiter, le ou les outils et documents suivants :
- a) Arrêté municipal 27R2024 – Arrêté de lotissement d'Edmundston et ses modifications;
 - b) Arrêté municipal 32R2019 – Plan d'aménagement municipal et ses modifications;
 - c) Arrêté municipal 33R2024, arrêté de zonage d'Edmundston et ses modifications;
 - d) Arrêté municipal 41R2024 – Arrêté constituant un comité consultatif en matière de planification pour Edmundston;
 - e) Code national du bâtiment du Canada;
 - f) *Loi sur la gouvernance locale* et ses modifications;
 - g) *Loi sur l'urbanisme* et ses modifications;

MUNICIPAL BY-LAW NO. 32R2019-09

**BY-LAW AMENDING
THE EDMUNDSTON
MUNICIPAL DEVELOPMENT PLAN**

The Council of Edmundston, under authority vested in it by the *Community Planning Act (2017, c. 19)*, enacts as follows:

1 GENERAL

- (1) Municipal By-Law no. 32R2019, Edmundston Municipal Plan, is amended by the following:
- a) Appendix A entitled “Land Use Plan,” is replaced with Schedule A-09 hereto attached, dated June 2024.
 - b) Appendix B entitled “Municipal Development Plan 2019-2029 Amending By-Laws”, is replaced with Schedule B-09 hereto attached.
 - c) Appendix C entitled “Five-Year Capital Budget and Investments”, is replaced with Schedule C-09, hereto attached.
 - d) Schedule D entitled “Municipal Development Plan Five-Year Review (June 2024)” hereto attached is added.

2 RELATED TOOLS AND DOCUMENTS

- (1) This by-law must be read and enforced in conjunction with, but not limited to, the following:
- a) Municipal by-law 27R2024 – Edmundston subdivision by-law, and its amendments;
 - b) Municipal by-law 32R2019 – Edmundston development plan, and its amendments;
 - c) Municipal by-law 33R2024 – Edmundston zoning by-law, and its amendments;
 - d) Municipal by-law 41R2024 – A by-law to establish a planning advisory committee for Edmundston, and its amendments;
 - e) National building code of Canada;
 - f) *Local Governance Act*, and its amendments;
 - g) *Community Planning Act*, and its amendments;

ARRÊTÉ MUNICIPAL NO 33R2024

ARRÊTÉ DE ZONAGE D'EDMUNDSTON

En vertu du paragraphe 117(1) de la *Loi sur l'urbanisme* (2017, ch. 19), le Conseil municipal d'Edmundston adopte ce qui suit :

L'arrêté municipal no 33R2024, arrêté de zonage d'Edmundston, est adopté de la façon suivante :

1 GÉNÉRALITÉS

(1) L'arrêté de zonage d'Edmundston comprend les sections suivantes :

- A- Dispositions de zonage
Annexe A – Carte de zonage
- B- Fiches de spécifications

(2) L'arrêté de zonage d'Edmundston est adopté par la présente et s'applique dans les limites d'Edmundston.

2 ABROGATION D'ARRÊTÉS

(1) L'abrogation des arrêtés mentionnés ci-dessous ne vise en rien les pénalités, le renoncement ou la responsabilité encourus avant l'abrogation, ainsi que toute procédure visant l'application de telles pénalités, de tel renoncement ou de telle responsabilité, terminés ou en instance au moment de l'abrogation.

(2) Les arrêtés municipaux suivants sont, par la présente, abrogés :

- a) arrêté no 33R2021, intitulé « Arrêté de zonage d'Edmundston », adopté par le conseil municipal d'Edmundston le 21 décembre 2021 et ses modifications;
- b) arrêté municipal no 26, intitulé « Arrêté de zonage de Rivière-Verte », adopté par le conseil municipal de Rivière-Verte le 30 août 1982 et ses modifications

(3) Les arrêtés suivants, leurs conditions et ententes, demeurent en vigueur :

- i) 67.Z1.25, 67.Z1.48 et 67.Z1.100.
- ii) 36R.12 et 36R.Z3.13
- iii) 19.Z2.18 et 19.Z2.19
- iv) 26.29

MUNICIPAL BY-LAW NO. 33R2024

EDMUNDSTON ZONING BY-LAW

The Municipal Council of Edmundston, under authority vested in it by subsection 117(1) of the *Community Planning Act* (2017, c. 19), enacts as follows:

Municipal By-Law No. 33R2024, Edmundston Zoning By-Law, is adopted as follows:

1 GENERAL

(1) The Edmundston Zoning By-Law includes the following divisions:

- A- Zoning Requirements
Schedule A – Zoning Map
- B- Specification Sheets

(2) The Edmundston Zoning By-law is hereby adopted and applies within the boundaries of Edmundston.

2 BY-LAW REPEALED

(1) The repeal of the following mentioned by-laws shall not affect any penalty, forfeiture, or liability incurred before such repeal or any proceeding for enforcing the same, completed or pending at the time of repeal.

(2) The following by-laws are hereby repealed:

- a) by-law No. 33R2021, entitles "*Edmundston Zoning By-law*" adopted by the Municipal Council of the City of Edmundston on December 21, 2021, and its amendments;
- b) municipal by-law No. 26, entitled "*Arrêté de zonage de Rivière-Verte*", adopted by the municipal council of Rivière-Verte on August 30, 1982, and its amendments.

(3) The following by-laws, their conditions and agreements, remain in effect:

- i) 67.Z1.25, 67.Z1.48 and 67.Z1.100.
- ii) 36R.12 and 36R.Z3.13
- iii) 19.Z2.18 and 19.Z2.19
- iv) 26.29

ARRÊTÉ MUNICIPAL NO 21R2024

ARRÊTÉ DE CONSTRUCTION D'EDMUNDSTON

En vertu du paragraphe 5(1) de la *Loi sur l'administration du Code du bâtiment* (2020, ch. 8), le Conseil municipal d'Edmundston adopte ce qui suit :

L'arrêté municipal no 21R2024, Arrêté de construction d'Edmundston, est adopté de la façon suivante :

1 DÉFINITIONS ET INCOMPATIBILITÉ

(1) Dans le présent arrêté, les interprétations suivantes sont applicables :

« **Agent ou agente d'aménagement** » désigne la personne que le conseil nomme directeur ou directrice de la planification municipale en vertu du paragraphe 10(1) de la *Loi sur l'urbanisme*; sont également visées les personnes auxquelles le directeur ou la directrice de la planification municipale délègue l'autorité de faire respecter le présent arrêté en vertu de la *Loi sur l'urbanisme*. (*development officer*)

« **Arpenteur-géomètre** » désigne un ou une membre en règle de l'Association des arpenteurs-géomètres du Nouveau-Brunswick autorisé en vertu de la *Loi constituant en corporation l'Association des arpenteurs-géomètres du Nouveau-Brunswick* à exercer l'activité d'arpentage au Nouveau-Brunswick. (*land surveyor*)

« **Bâtiment** » désigne tout ouvrage formé de murs extérieurs rigides recouverts d'un toit servant ou destiné à loger des personnes, des animaux ou des biens personnels. Il peut être fabriqué sur les lieux ou préfabriqué et installé sur le lot. (*building*)

« **Code** » désigne le Code national du bâtiment du Canada adopté par renvoi dans un arrêté, y compris ses révisions, errata et corrections d'erratas publiés. (*Code*)

« **Conseil** » signifie le conseil municipal d'Edmundston. (*council*)

« **Constructeur ou constructrice** » désigne la personne construisant un bâtiment, notamment un entrepreneur ou un sous-entrepreneur. (*builder*)

« **Construire** » désigne le fait d'exercer une activité liée à l'édification, à la mise en place, à l'agrandissement d'un bâtiment ou à la réalisation d'importants travaux de modification ou de réparation sur celui-ci, y compris la mise

MUNICIPAL BY-LAW NO. 21R2024

EDMUNDSTON BUILDING BY-LAW

The Municipal Council of Edmundston, under authority vested in it by subsection 5(1) of the *Building Code Administration Act* (2020, c. 8), enacts as follows:

Municipal By-Law No. 21R2024, Edmundston Building By-Law, is adopted by the following:

1 DEFINITIONS AND CONFLICTS

(1) In this by-law, the following interpretations apply:

“**Act**” means the *Building Code Administration Act* (2020, c. 8). (*loi*)

“**Applicant**” means the person applying for the permit. (*requérant ou requérante*)

“**Builder**” means a person constructing a building, in particular a contractor or a subcontractor. (*constructeur ou constructrice*)

“**Building**” refers to any structure made up of rigid exterior walls covered with a roof used or intended to house people, animals, or personal property. It can be fabricated on site or prefabricated and installed on the lot. (*bâtiment*)

“**Code**” means the National Building Code of Canada adopted by reference in a by-law, including its revisions, errata, and corrections. (*code*)

“**Council**” means the municipal council of Edmundston. (*conseil*)

“**Development officer**” means the person appointed by the council as director of municipal planning under subsection 10(1) of the *Community Planning Act*; this also covers the persons to whom the director of municipal planning delegates the authority to enforce this by-law under the *Community Planning Act*. (*agent ou agente d'aménagement*)

“**Engineer**” means a member in good standing of the Association of Professional Engineers and Geoscientists of New Brunswick who is registered or holds a permit or license authorizing him or her to practise the engineering profession in New Brunswick. (*ingénieur ou ingénieure*)

“**Foundation height**” means the maximum height of the finished grade level, above the basement floor or the grade

ARRÊTÉ MUNICIPAL NO 27R2024

ARRÊTÉ DE LOTISSEMENT D'EDMUNDSTON

En vertu de la *Loi sur l'urbanisme* (2017, ch. 19), le Conseil municipal d'Edmundston adopte ce qui suit :

L'arrêté municipal no 27R2024, Arrêté de lotissement d'Edmundston, est adopté de la façon suivante :

1. DÉFINITIONS ET INCOMPATIBILITÉ

(1) Dans le présent arrêté les interprétations suivantes sont applicables :

« **Agent ou agente d'aménagement** » désigne un directeur ou une directrice de la planification nommé en vertu du paragraphe 10(1) de la *Loi sur l'urbanisme*. (*development officer*)

« **Apaisement de la circulation** » désigne l'aménagement des rues de manière à modifier les comportements des automobilistes et à mieux gérer la circulation, notamment par le changement des parcours ou des flux de circulation. (*traffic calming*)

« **Attenant** » se dit notamment du fait d'avoir un accès direct sur quelque chose. (*abut*)

« **Bord de route** » désigne la partie située entre la bordure de la route et la limite de l'emprise. (*roadside*)

« **Bureau d'enregistrement des biensfonds** » s'entend de tout bureau de l'enregistrement établi en vertu de la *Loi sur l'enregistrement* et s'entend également de tout bureau d'enregistrement foncier établi en vertu de la *Loi sur l'enregistrement foncier*. (*land registration office*)

« **Chaussée** » désigne la partie centrale d'une route, qui est pavée. (*roadway*)

« **Comité** » s'entend du comité consultatif en matière de planification, constitué en vertu de la *Loi sur l'urbanisme*. (*committee*)

« **Conseil** » désigne le conseil municipal de la municipalité d'Edmundston. (*council*)

« **Emprise** » désigne le corridor de terrain appartenant à la municipalité à l'intérieur duquel se situe la route, comprend le pavage et les accotements des deux côtés. (*right-of-way*)

« **Fossé de drainage** » désigne un canal peu profond connecté au système d'égout pluvial utilisé pour le transport

MUNICIPAL BY-LAW NO. 27R2024

EDMUNDSTON SUBDIVISION BY-LAW

The Municipal Council of Edmundston, under authority vested in it by the *Community Planning Act* (2017, c. 19), enacts as follows:

Municipal By-Law No. 27R2024, Edmundston Subdivision By-Law, is adopted by the following:

1. DEFINITIONS AND CONFLICTS

(1) In this by-law, the following interpretations apply:

“**Abut**” means having access thereto directly. (*attenant*)

“**Act**” refers to the *Community Planning Act* (2017, c. 19) and the amendment thereto. (*Loi*)

“**Committee**” means the Planning Advisory Committee, appointed pursuant to the *Community Planning Act*. (*comité*)

“**Council**” means the council of the municipality of Edmundston. (*conseil*)

“**Developer**” means the owner of the land being subdivided. (*promoteur*)

“**Development officer**” means a district planning director appointed under subsection 10(1) of the *Community Planning Act*. (*agent ou agente d'aménagement*)

“**Drainage ditch**” means a shallow sloped channel connected to the storm sewer system used for the conveyance of surface water runoff that is the result of natural precipitation. (*fossé de drainage*)

“**Future Street**” means a parcel of land marked out on a subdivision plan as a “future street” which will be used as a street at a later date. The title to the land is transferred to the municipality when the subdivision plan is submitted to the registry office. (*rue future*)

“**Industrial**” means a sector defined by a strong industrial dominance by a service oriented on the movement of goods, mainly focused on heavy transportation, located within or near industrial parks. (*industriel*)

“**Land for public purposes**” means land, other than streets, for the recreational or other use or enjoyment of the public. (*terrain d'utilité publique*)

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 41R2024

**ARRÊTÉ CONSTITUANT UN COMITÉ
CONSULTATIF EN MATIÈRE DE PLANIFICATION
POUR EDMUNDSTON**

En vertu du paragraphe 3(1) de la *Loi sur l'urbanisme* (2017, ch. 19), le Conseil municipal d'Edmundston adopte ce qui suit :

L'arrêté municipal no 41R2024, Arrêté constituant un comité consultatif en matière de planification pour Edmundston, est adopté de la façon suivante :

1 COMITÉ CONSULTATIF EN MATIÈRE DE PLANIFICATION

- (1) Un comité consultatif en matière de planification pour la municipalité d'Edmundston est constitué et formé de huit membres.

2 OUTILS ET DOCUMENTS CONNEXES

- (1) Cet arrêté doit être lu et appliqué conjointement avec, mais sans s'y limiter, le ou les outils et documents suivants :

- a) Arrêté municipal 27R2024 – Arrêté de lotissement d'Edmundston et ses modifications;
- b) Arrêté municipal 32R2019 – Plan d'aménagement municipal et ses modifications;
- c) Arrêté municipal 33R2024, arrêté de zonage d'Edmundston et ses modifications;
- d) Code national du bâtiment du Canada;
- e) *Loi sur la gouvernance locale* et ses modifications;
- f) *Loi sur l'urbanisme* et ses modifications;
- g) Politique administrative 28R2024 – Fonctionnement du comité consultatif en matière de planification et ses modifications.

3 DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR

- (1) Le présent arrêté entre en vigueur le 1^{er} juillet 2024.

4 ABROGATION D'ARRÊTÉS

- (1) Les arrêtés municipaux suivants sont, par la présente, abrogés :

- a) L'arrêté municipal no 41 « Arrêté constituant un comité consultatif en matière d'urbanisme pour Edmundston », adopté par le conseil municipal

MUNICIPAL BY-LAW NO. 41R2024

**A BY-LAW TO ESTABLISH A
PLANNING ADVISORY COMMITTEE
FOR EDMUNDSTON**

The Municipal Council of Edmundston, under authority vested in it by subsection 3(1) of the Community Planning Act (2017, c. 19), enacts as follows:

Municipal By-Law No. 4R2024 by-law to establish a planning advisory committee for Edmundston, is adopted by the following:

1 PLANNING ADVISORY COMMITTEE

- (1) A Planning Advisory Committee of eight members is hereby established for the municipality of Edmundston.

2 RELATED TOOLS AND DOCUMENTS

- (1) This by-law must be read and enforced in conjunction with, but not limited to, the following:

- a) Municipal by-law 27R2024 – Edmundston subdivision by-law, and its amendments;
- b) Municipal by-law 32R2019 – Edmundston development plan, and its amendments;
- c) Municipal by-law 33R2024 – Edmundston zoning by-law, and its amendments;
- d) National building code of Canada;
- e) *Local Governance Act*, and its amendments;
- f) *Community Planning Act*, and its amendments;
- g) Administrative policy 28R2024 – Planning Advisory Committee procedures, and its amendments.

3 EFFECTIVE DATE

- (1) This by-law comes into force on July 1, 2024.

4 REPEAL OF BY-LAWS

- (1) The following by-laws are hereby repealed:

- a) Municipal By-Law No. 41 “A By-law to Establish a Planning Advisory Committee for Edmundston”, adopted by the municipal council



RECOMMANDATION AU CONSEIL MUNICIPAL

DOSSIER : TRAVAUX PUBLICS

SUJET : APPEL D'OFFRES – REMPLACEMENT COMPLET D'UNE SECTION DE LA STRUCTURE DE BOIS DE LA PROMENADE EMMERSON

DATE : 21 mai 2024

DÉTAILS DU DOSSIER

Un projet est inclus aux plans d'investissements 2024 pour la rénovation de la passerelle Emmerson.

L'appel d'offres 2024-054A a été publié pour le remplacement des matériaux. L'ouverture des soumissions a été effectuée le 2 mai 2024. Une soumission a été reçue et évaluée en fonction des spécifications de l'appel d'offres et des modalités de la *Loi sur la passation des marchés publics*. Le financement provient du Fonds général pour immobilisations. Le total des coûts du matériel et de l'installation est plus élevé que le budget prévu pour le projet; des surplus d'autres projets serviront pour couvrir la différence.

Il est recommandé d'accepter la soumission de Ringuette Remodeling Ltd., pour un montant de 164 570 \$ plus taxe.

RECOMMANDATION

Je propose que le maire et le greffier soient autorisés à signer les documents entre Edmundston et Ringuette Remodeling Ltd., concernant le remplacement complet d'une section de la structure de bois de la passerelle Emmerson.

Proposée par :

Appuyée de :



FORMULAIRE DE RECOMMANDATION

Service: Travaux Publics - Urbanisme
Description: Remplacement complet d'une section de la structure de bois de la Passerelle Emmerson (main d'oeuvre seulement)
Appel d'offre/ soumission: 2024-054A
Date d'ouverture d'appel d'offre: 2 mai 2024

(si applicable)

Table with 7 columns: Soumissionnaires, Statut, Quantité, Prix unitaire, Montant, Taxe, Total. Row 1: Ringuette Remodeling Ltd, Accepté, \$164,570.00, \$24,685.50, \$189,255.50.

Recommandation: Ringuette Remodeling Ltd, Accepté, \$164,570.00, \$24,685.50, \$189,255.50

Table with 6 columns: Si achat par compatibilité, sélectionné; N/A; Produits existents; Seul Fournisseur; Produits spécialisés; Licences. Value X under Seul Fournisseur.

- Notes: 1. Statut des soumissions, évalué en fonction de la Loi sur la passation des marchés publics. 2. Le contracteur choisi aura à fournir un certificat d'employeur en règle avec la CSSIAT... 3. Récupération des taxes à : 0.7143 4. Coût net après récupération des taxes: \$171,623.47 5. Source de financement : Fonds général pour immobilisations

FINANCEMENT: Budget d'immobilisation table with columns: Budget d'immobilisation, Project #, 2024-054A (\$175,000), 2023-093 (\$20,000), 2024-090 (\$20,000)

RECOMMANDATION: 1. Accepter la soumission au montant de \$189,255.50 plus taxes de Ringuette Remodeling Ltd étant le seul soumissionnaire lors de l'ouverture des soumissions pour Remplacement complet d'une section de la structure de bois de la Passerelle Emmerson (main d'oeuvre seulement)

SIGNATURES: François Rouleau, Directeur de service; Julie Pelletier, Directeur général ou son représentant. Date: 8 mai 2024

RÉSOLUTION NO.: DATE :



RECOMMANDATION AU CONSEIL MUNICIPAL

DOSSIER : TRAVAUX PUBLICS

**SUJET : APPEL D'OFFRES – RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES
ROUTIÈRES DE LA 47^E AVENUE**

DATE : 21 mai 2024

DÉTAILS DU DOSSIER

Le projet de renouvellement des infrastructures d'Edmundston-Est se poursuit en 2024. L'appel d'offres 2024-089 a été publié pour la réfection des infrastructures routières de la 47^e Avenue.

L'ouverture des soumissions a été effectuée le 2 mai 2024. Trois soumissions ont été reçues et évaluées en fonction des spécifications de l'appel d'offres et des modalités de la *Loi sur la passation des marchés publics*. Le financement provient en partie du Fonds général de fonctionnement, du fonds général pour immobilisations, du fonds de fonctionnement des services d'approvisionnement en eau et d'évacuation des eaux usées ainsi que l'Entente bilatérale intégrée du programme infrastructure Investir pour le Canada.

Il est recommandé d'accepter la soumission du plus bas soumissionnaire, soit celle de LCL Excavation (2006) inc., pour un montant de 1 869 000 \$ plus taxe.

RECOMMANDATION

Je propose que le maire et le greffier soient autorisés à signer les documents entre Edmundston et LCL Excavation (2006) inc., concernant la réfection des infrastructures routières de la 47^e Avenue.

Proposée par :

Appuyée de :



**FORMULAIRE DE RECOMMANDATION
CONSEIL MUNICIPAL**

SERVICE: Opérations

OBJET: Réfection des infrastructures routières de la 47^{ième} Ave

SOUSSIONS NO.: 2024-089

DATE D'OUVERTURE : 2 mai 2024

Soumissionnaires	Statut / Soum.	Montant	Taxe	Total
LCL Excavation (2006) Inc.	Acceptée	\$ 1,869,000.00	\$ 280,350.00	\$ 2,149,350.00
Conrad Lavoie et Fils Ltée	Acceptée	\$ 1,931,226.00	\$ 289,683.90	\$ 2,220,909.90
Northern Construction Inc.	Acceptée	\$ 2,368,815.00	\$ 355,322.25	\$ 2,724,137.25

Notes:

1. Statut des soumissions, évalué en fonction de la Loi sur la passation des marchés publics.
2. Récupération des taxes à 71.43%.
3. Coût net après récupération des taxes \$ 1,949,105.34
4. Source de financement :
 - A) Fonds général de fonctionnement
 - B) Fonds général pour immobilisations
 - C) Fonds de fonctionnement des services d'approvisionnement en eau et d'évacuation des eaux usées
 - D) Société de développement régional via l'Entente bilatérale intégrée Canada - Nouveau-Brunswick - Programme d'infrastructure Investir dans le Canada

FINANCEMENT:

<i>Budget d'immobilisation</i>	<input checked="" type="checkbox"/>	Rubrique #	<u>2023-40-83</u>	\$ 721,000
<i>Budget d'immobilisation</i>	<input checked="" type="checkbox"/>	Rubrique #	<u>2023-40-007</u>	\$ 452,000
<i>Budget d'immobilisation</i>	<input checked="" type="checkbox"/>	Rubrique #	<u>2023-40-012</u>	\$ 190,500
<i>Budget d'immobilisation</i>	<input checked="" type="checkbox"/>	Rubrique #	<u>2024-40-089</u>	\$ 721,000
<i>Budget d'immobilisation</i>	<input checked="" type="checkbox"/>	Rubrique #	<u>2024-40-018</u>	\$ 452,000
<i>Budget d'immobilisation</i>	<input checked="" type="checkbox"/>	Rubrique #	<u>2024-40-024</u>	\$ 190,500

RECOMMANDATIONS:

1. Accepter la soumission au montant de **\$ 2,149,350.00** de **LCL Excavation (2006) Inc.** étant le plus bas soumissionnaire lors de l'ouverture des soumissions pour les travaux de **réfection des infrastructures routières de la 47^{ième} Avenue.**
2. Adopter une proposition à cet égard lors d'une prochaine réunion publique.

SIGNATURES:

Louis Ruest, ing.
Coordonnateur de service

Julie Pelletier
Directeur général ou son représentant

Date: 7 mai 2024

Date: 7 mai 2024

RÉSOLUTION NO.: _____ **DATE :** _____



RECOMMANDATION AU CONSEIL MUNICIPAL

DOSSIER : TRAVAUX PUBLICS

SUJET : APPEL D'OFFRES – UN NOUVEAU VUS MARQUÉ

DATE : 21 mai 2024

DÉTAILS DU DOSSIER

L'appel d'offres 2024-046 a été publié pour recevoir des soumissions pour un VUS marqué pour la Force policière.

L'ouverture des soumissions a été effectuée le 9 mai 2024 et deux soumissions ont été reçues. L'évaluation des soumissions a été effectuée en fonction des spécifications incluses dans l'appel d'offres et des modalités de la *Loi sur la passation des marchés publics*. La soumission du plus bas soumissionnaire a été refusée à l'évaluation, car elle ne rencontrait pas les spécifications de l'appel d'offres. L'achat est inclus aux plans d'investissements 2024 et le financement provient du Fonds général pour immobilisations.

Il est recommandé d'accepter la soumission de Violette Motors Ltd., pour un montant de 63 547 \$ plus taxe.

RECOMMANDATION

Je propose que le maire et le greffier soient autorisés à signer les documents entre Edmundston et Violette Motors Ltd., concernant l'achat d'un nouveau VUS marqué.

Proposée par :

Appuyée de :



**FORMULAIRE DE RECOMMANDATION
CONSEIL MUNICIPAL (\$50,000 et plus)**

SERVICE: *FORCE POLICIÈRE*

OBJET: *Nouveau VUS marqué*

SOUSSIONS NO.: *2024-046*

DATE D'OUVERTURE : *09 mai 2024*

Soumissionnaires	Statut / Soum.	Montant	Taxe	Total
Violette Motors Ltd		\$ 63,547.00	\$ 9,532.05	\$ 73,079.05
Dobson Chrysler Dodge		\$ 58,152.00	\$ 8,722.80	\$ 66,874.80

Notes:

Suite a l'évaluation de l'appel d'offre 2024-046, une seule proposition recontre tous les critères recherchés.

Récupération des taxes à 71.43%

Coût net apres récupération des taxes \$66,270.62

Source de financement:

a) Fonds général pour immobilisations

FINANCEMENT:

À titre d'exemple:
Budget d'immobilisation **Rubrique #** 2024-046 **\$ 80,000**

RECOMMANDATIONS:

1. Accepter la soumission de Violette Motors ltd au montant \$63547 plus taxes.
2. Adopter une proposition à cet égard lors d'une prochaine réunion publique.

SIGNATURES:

Gary Cyr

Directeur de service

Julie Pelletier

Directeur général ou son représentant

Date: 13 mai 2024

Date: 13 mai 2024

RÉSOLUTION NO.: _____ **DATE :** _____



RECOMMANDATION AU CONSEIL MUNICIPAL

DOSSIER : ÉNERGIE

SUJET : PROJET : ESTACADE DE SÉCURITÉ – INGÉNIERIE

DATE : 21 mai 2024

DÉTAILS DU DOSSIER

Un projet est inclus dans les plans d'investissement 2024 pour une estacade de sécurité au barrage hydroélectrique du Deuxième-Sault. La première étape du projet consiste à analyser les différentes options en évaluant, entre autres, les éléments suivants : contraintes d'accès et d'emplacement, niveaux d'eau et débits, hauteurs de vagues, chargement des débris, profondeur de l'eau et le profil du sol en profondeur.

Cet achat est fait en fonction d'une exemption à la *Loi sur la passation des marchés publics* pour les services professionnels d'ingénierie. Le financement provient du fonds pour immobilisation de production d'électricité.

Il est recommandé d'accepter la soumission de Hatch pour un montant de 54 000 \$ plus taxe.

RECOMMANDATION

Je propose que le maire et le greffier soient autorisés à signer les documents entre Edmundston et Hatch, concernant l'analyse des options et la conception des plan et devis pour le projet d'estacade au barrage hydroélectrique du Deuxième-Sault.

Proposée par :

Appuyée de :



**FORMULAIRE DE RECOMMANDATION
CONSEIL MUNICIPAL (\$50,000 et plus)**

SERVICE: Énergie

OBJET: Estacades de sécurité 2e Sault - phase 1

SOUSSIONS NO.: N/A Exemption - ingénierie

DATE D'OUVERTURE : 26 mars

Soumissionnaires	Statut / Soum.	Montant	Taxe	Total
Hatch	ok	\$ 54,000.00	\$ 8,100.00	\$ 62,100.00
		\$ 0.00	\$ 0.00	\$ 0.00

Notes:

1. Statut des soumissions, évalué en fonction de la Loi sur la passation des marchés publics.
2. Loi sur la passation des marchés publics, Marché de gré à gré, article 166(2) (a) - Exemption pour les services professionnels, (a) ingénieurs.
3. Récupération des taxes à 100%.
4. Coût net après récupération des taxes \$ 54,000.00
5. Phase 1 : permet d'analyser les options possibles en prenant en compte, entre autres, les éléments suivants : contraintes d'accès et d'emplacement, niveaux d'eau et débits, hauteurs de vagues, chargement des débris, etc.
6. Le projet est divisé en plusieurs phases. Une analyse bathymétrique sera réalisée, puis la conception des plans et devis sera effectuée en vue de la soumission. Enfin, la dernière étape consistera à procéder à l'achat et à l'installation.

FINANCEMENT:

À titre d'exemple:

Budget d'immobilisation **Rubrique #** 2024-009 **\$ 350,000**
Budget de fonctionnement **Rubrique #** _____ **\$ 0**

RECOMMANDATIONS:

1. Accepter la soumission au montant de \$62,100 de Hatch pour l'étude qui menera à l'installation de l'estacades au 2e Sault.
2. Adopter une proposition à cet égard lors d'une prochaine réunion publique.

SIGNATURES:



Directeur de service



Directeur général ou son représentant

Date: 8 avril 2024

Date: 9 avril 2024

RÉSOLUTION NO.: _____ **DATE :** _____



RECOMMANDATION AU CONSEIL MUNICIPAL

DOSSIER : ÉNERGIE

SUJET : PROJET : SOUS-STATIONS ET TRANSFORMATEURS DE
PUISSANCE – INGÉNIERIE

DATE : 21 mai 2024

DÉTAILS DU DOSSIER

Un rapport de l'état des sous-stations a été effectué en 2022 et une modélisation numérique du réseau de distribution vient d'être effectuée.

Comme prochaine étape, un projet est inclus aux plans d'investissements 2023 pour une étude sur les besoins présents et futurs du réseau de distribution, y compris la redondance, afin d'assurer la capacité des transformateurs, d'identifier les meilleures options, les budgets d'entretien et d'investissements à court, moyen et long termes ainsi que les programmes de financement.

Cet achat est fait en fonction d'une exemption à la *Loi sur la passation des marchés publics* pour les services professionnels d'ingénierie. Le financement provient du fonds pour immobilisation de production d'électricité.

Il est recommandé d'accepter la soumission de BBA pour un montant de 196 199 \$ plus taxe.

RECOMMANDATION

Je propose que le maire et le greffier soient autorisés à signer les documents entre Edmundston et BBA, concernant une étude du réseau de distribution électrique.

Proposée par :

Appuyée de :



**FORMULAIRE DE RECOMMANDATION
CONSEIL MUNICIPAL (\$50,000 et plus)**

SERVICE: Énergie

OBJET: Sous-station et transformateurs de puissances - études

SOUSSIONS NO.: N/A Exemption - ingénierie

DATE D'OUVERTURE : 4 avril 2024

Soumissionnaires	Statut / Soum.	Montant	Taxe	Total
BBA	ok	\$ 196,199.00	\$ 29,429.85	\$ 225,628.85

Notes:

- Statut des soumissions, évalué en fonction de la Loi sur la passation des marchés publics.
- Loi sur la passation des marchés publics, Marché de gré à gré, article 166(2) (a) - Exemption pour les services professionnels, (a) ingénieurs.
- Récupération des taxes à 100%.
- Coût net après récupération des taxes \$ 196,199.00
- Cet étude fait suite au rapport d'évaluation de l'états des sous-station effectuer en 2022 ainsi qu'à la modélisation numérique du réseau de distribution qui à été effectuer à partir de l'automne 2023 jusqu'à tout recemment.
- Ce qui sera inclus dans cette étude :
 - Comprendre les besoins présents et futurs du réseau de distribution d'énergie d'Edmundston, y compris la redondance nécessaire.
 - S'assurer que la capacité des transformateurs installés répondra à ces besoins.
 - Identifier les meilleures options possibles.
 - Établir un budget pour l'année 2025, ainsi que pour le moyen et le long terme des autres sous-stations.
 - Préparer les documents nécessaires pour demander des subventions disponibles dans différents programmes.

FINANCEMENT:

À titre d'exemple:

Budget d'immobilisation **Rubrique #** 2023-030 **\$ 300,000**

Budget de fonctionnement **Rubrique #** _____ **\$ 0**

RECOMMANDATIONS:

- Accepter la soumission d'un montant de 225 628,85 \$ de BBA pour l'étude qui conduira à la mise à jour et à la planification des changements et des ajouts aux sous-stations.
- Adopter une proposition à cet égard lors d'une prochaine réunion publique.

SIGNATURES:



Directeur de service



Directeur général ou son représentant

Date: _____

Date: 12 avril 2024

RÉSOLUTION NO.: _____ **DATE :** _____



RECOMMANDATION AU CONSEIL MUNICIPAL

DOSSIER : ÉNERGIE

SUJET : APPEL D'OFFRES – GÉNÉRATRICE

DATE : 21 mai 2024

DÉTAILS DU DOSSIER

L'appel d'offres 2024-006 a été publié pour recevoir des soumissions pour une génératrice mobile qui servirait aussi pour le centre d'hébergement d'urgence. Ce projet est inclus aux plans d'investissements 2024.

L'ouverture des soumissions s'est tenue le 18 avril 2024; cinq soumissions ont été reçues, dont une refusée, car elle ne rencontrait pas les modalités de la *Loi*. L'évaluation des soumissions, en collaboration avec Roy Consultant inc., a été faite en fonction des spécifications incluses dans l'appel d'offres et des modalités de *Loi sur la passation des marchés publics*. Le financement provient du fonds pour immobilisations de production d'électricité.

Il est recommandé d'accepter la soumission du plus bas soumissionnaire, soit celle de Sommers Generator Systems pour un montant de 347 000 \$ plus taxe.

RECOMMANDATION

Je propose que le maire et le greffier soient autorisés à signer les documents entre Edmundston et Sommers Generator Systems, concernant l'achat d'une génératrice mobile.

Proposée par :

Appuyée de :



FORMULAIRE DE RECOMMANDATION
CONSEIL MUNICIPAL (\$50,000 et plus)

SERVICE: Énergie
OBJET: Achat génératrice mobile
SOUMISSIONS NO.: 2024-006
DATE D'OUVERTURE : 18 avril 2024

Soumissionnaires	Statut / Soum.	Montant	Taxe	Total
Sommers Generator Systems	ok	\$ 347,000.00	\$ 52,050.00	\$ 399,050.00
Source Atlantic Ltd	ok	\$ 383,688.64	\$ 57,553.30	\$ 441,241.94
Groupe EMS Inc	ok	\$ 399,897.00	\$ 59,984.55	\$ 459,881.55
Simson Maxwell	ok	\$ 475,515.00	\$ 71,327.25	\$ 546,842.25
Wajax	Refusé			

Notes:

1. Statut des soumissions, évalué en fonction de la Loi sur la passation des marchés publics.
2. Récupération des taxes à 100%.
3. Coût net après récupération des taxes \$ 347,000.
4. La recommandation pour l'installation des équipements nécessaires pour raccorder la génératrice au pavillon sportif suivra dans les prochaines semaines.

FINANCEMENT:

À titre d'exemple:

Budget d'immobilisation Rubrique # 2024-006 \$ 500,000

RECOMMANDATIONS:

1. Accepter la soumission d'un montant de \$399,050.00 \$ de Sommers Generator Systems étant le plus bas soumissionnaire pour l'achat d'une génératrice mobile.
2. Adopter une proposition à cet égard lors d'une prochaine réunion publique.

SIGNATURES:

Directeur de service

Directeur général ou son représentant

Date: _____

Date: 30 avril 2024

RÉSOLUTION NO.: _____

DATE : _____

RECOMMANDATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL

SERVICE : DÉVELOPPEMENT

SUJET : LIEUX INESTHÉTIQUES ET DANGEREUX

DATE : 21 mai 2024

DÉTAILS DU DOSSIER

Les démarches ont été entreprises auprès du propriétaire d'une propriété située au 512, chemin Deuxième-Sault (NID 35053263) qui est dangereuse pour la sécurité du public en raison du fait de la nécessité de nettoyage. Le propriétaire n'a pas répondu aux exigences des avis de conformité. Une recommandation est donc apportée pour nettoyer et sécuriser la propriété.

RECOMMANDATION

Je propose que le conseil municipal autorise l'inspecteur en bâtiment et employé responsable de l'application des arrêtés relatifs aux lieux dangereux et inesthétiques, Peter Michaud, à entreprendre les procédures pour nettoyer et sécuriser la propriété située au 512, chemin Deuxième-Sault, à Edmundston, N.-B. (NID 35053263), en vertu des dispositions de la *Loi sur la gouvernance locale* du N.-B. et de l'arrêté no 9R2023 concernant les lieux dangereux ou inesthétiques de la municipalité d'Edmundston.

Proposée par :

Appuyée de :





RECOMMANDATION AU CONSEIL MUNICIPAL

DOSSIER : RESSOURCES HUMAINES

SUJET : ÉNERGIE – STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

DATE : 21 mai 2024

DÉTAILS DU DOSSIER

À la suite de mouvement de personnel, l'équipe a effectué une révision des responsabilités et des tâches du Service d'énergie.

Pour une meilleure coordination et planification du travail, il est recommandé que le poste de coordonnateur ou coordonnatrice à l'analyse du réseau et à la planification soit déplacé sous la supervision du poste de coordonnateur ou coordonnatrice à la distribution et à la transmission. Ce premier est vacant; un concours sera tenu dans les prochaines semaines.

La structure organisationnelle révisée du Service d'énergie est donc présentée pour approbation.

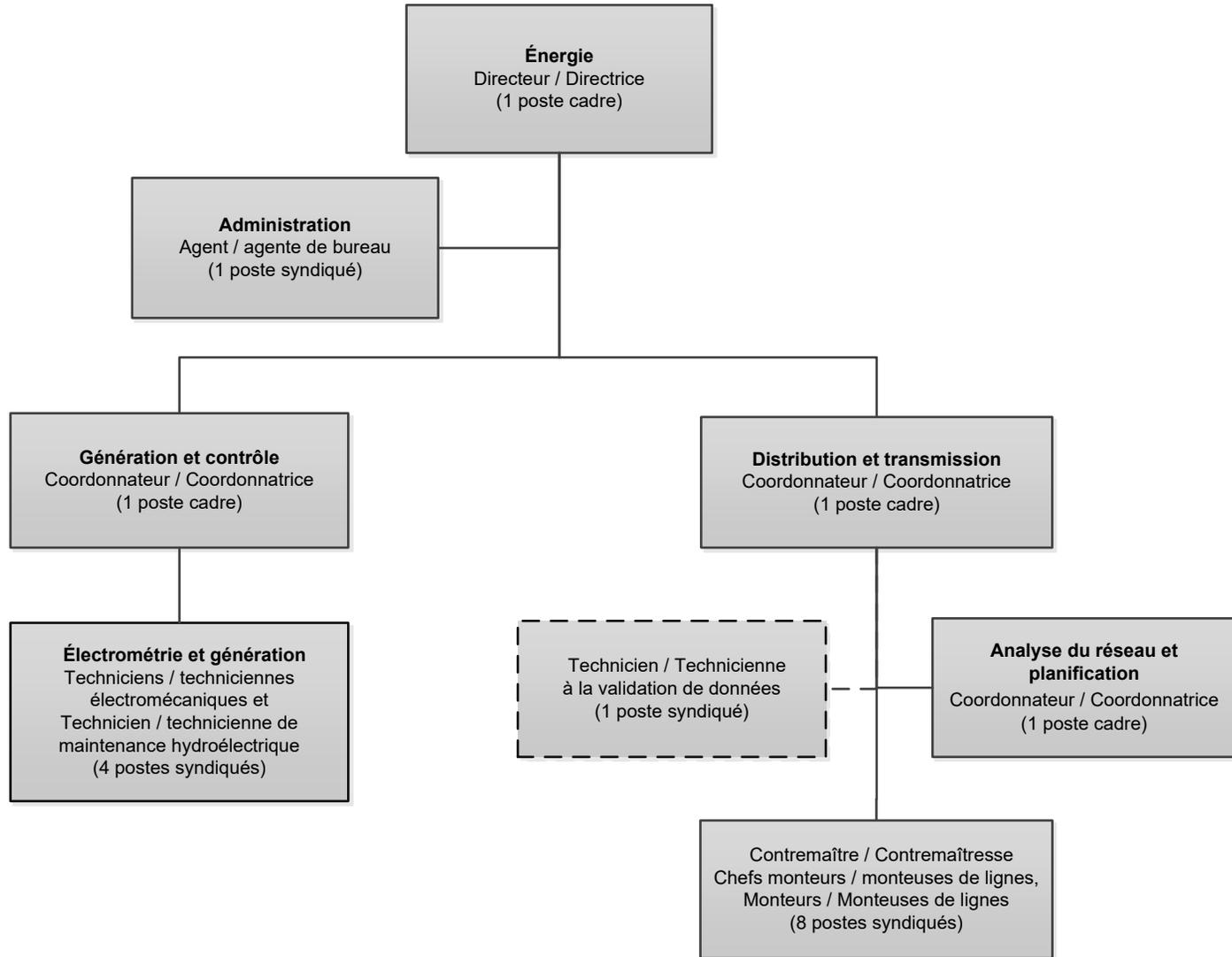
RECOMMANDATION

Je propose que la structure organisationnelle du Service d'énergie d'Edmundston soit adoptée telle qu'elle a été présentée.

Proposée par :

Appuyée de :

STRUCTURE ORGANISATIONNELLE SERVICE D'ÉNERGIE



Adoptée le :
Résolution no
Personnel cadre : 4
Personnel syndiqué : 14

Nomination de personnel

Mai 2024



Melissa Lizotte

Agente de bureau
Secteur des finances
Services administratifs

Entrée en fonction:
Le 22 avril 2024



Prochaine réunion ordinaire publique

Mardi 18 juin 2024, à 19 h

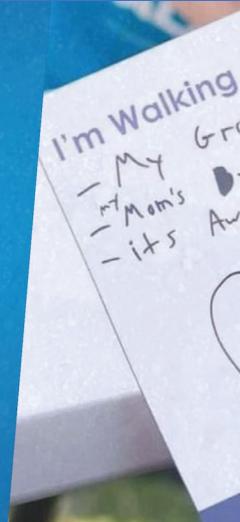
Année 2024
Mois Avril

Résumé des dépenses encourues par les membres du conseil municipal pour avril 2024

Nom	Raison	Lieu	No de Réunions	Total pour location de véhicule	Total pour Km	Total pour Conférences	Total pour Réunions	Total Per Diems	Total pour Repas	Total pour Hôtels	Total pour Stationnement	Total mensuel	Cumulatif Annuel
Marquis, Eric	Congrès annuel de la FCM - juin 2024 - Billets d'avion	Calgary			-83.72							-83.72	
	Livre - Libérer les villes	Edmundston				32.49						32.49	
Marquis, Eric Total					-83.72	32.49						-51.23	4,213.35
McGuire, Eric	Aucuns frais additionnels pour avril 2024	Edmundston										0.00	
McGuire, Eric Total												0.00	2,943.22
Nadeau, Aldéo	Atelier de concertation, enjeu de la moule zébrée	Edmundston						170.00				170.00	
	Comité de négociations	Edmundston						510.00				510.00	
	Congrès annuel de la FCM - juin 2024 - Billets d'avion	Calgary			-83.72							-83.72	
Nadeau, Aldéo Total					-83.72			680.00				596.28	4,389.50
St-Onge Morneau, Sylvie	Aucuns frais additionnels pour avril 2024	Edmundston										0.00	
St-Onge Morneau, Sylvie Total												0.00	0.00
Desjardins, Eric	Aucuns frais additionnels pour avril 2024	Edmundston										0.00	
Desjardins, Eric Total												0.00	0.00
Landry-Nadeau, Denise	Aucuns frais additionnels pour avril 2024	Edmundston										0.00	
Landry-Nadeau, Denise Total												0.00	0.00
Morneault, Eric	Union des municipalités du N.-B. (UMNB)	Fredericton		171.90								171.90	
Morneault, Eric Total				171.90								171.90	3,115.12
Power, Karen	Aucuns frais additionnels pour avril 2024	Edmundston										0.00	
Power, Karen Total												0.00	1,024.71
Conseil Municipal	AFMNB - Frais de membre 2024	Edmundston				10,750.00						10,750.00	
	Réunions du conseil municipal	Edmundston							1,961.13			1,961.13	
Conseil Municipal Total						10,750.00			1,961.13			12,711.13	33,604.94
Bélanger-Nadeau, Diane	Aucuns frais additionnels pour avril 2024	Edmundston										0.00	
Bélanger-Nadeau, Diane Total												0.00	0.00
Parent, Lisa	Aucuns frais additionnels pour avril 2024	Edmundston										0.00	
Parent, Lisa Total												0.00	0.00
St-Germain, Daniel	Aucuns frais additionnels pour avril 2024	Edmundston										0.00	
St-Germain, Daniel Total												0.00	0.00

**THIS MAY,
WHO
ARE YOU
WALKING
FOR?**

JOIN US MAY 25/26 2024
walkforalzheimers.ca
#IGWalkforAlz



**En 2024, je participe à la
#MarchepourlAlzheimerIG**

IG GESTION DE
PATRIMOINE
**LA MARCHÉ POUR
L'ALZHEIMER**

Société Alzheimer

**POUR QUI
MARCHEREZ-VOUS
LE 25 OU
LE 26 MAI?**

**JOIGNEZ-VOUS À MOI
DÈS AUJOURD'HUI :**

Mai : mois de
sensibilization à la
maladie de
Huntington

May : Huntington
Disease Awareness
Month



28 mai au
1^{er} juin

SEMAINE DE SENSIBILISATION À LA
SITUATION DES PERSONNES
HANDICAPÉES
2024

May 28
to June 1

DISABILITY AWARENESS WEEK
2024